

INFORMATIONS SANITAIRES

22 septembre 1995

Vol. 8 - N° 34

Sommaire

Peste porcine classique en Autriche	97
Peste porcine classique dans le nord de l'Italie	98
Maladie de Newcastle à la Réunion (département français d'outre-mer)	99

PESTE PORCINE CLASSIQUE EN AUTRICHE

Synthèse de la traduction de deux télécopies reçues les 12 et 21 septembre 1995 du Docteur P. Weber, chef des services vétérinaires, ministère de la santé, des sports, et de la protection du consommateur, Vienne :

S. R. - 2 N° 2

Date finale de la période du rapport précédent : 4 septembre 1995 (voir *Informations sanitaires*, 8 [33], 95).

Date finale de la période du présent rapport : 19 septembre 1995.

Date présumée de l'infection primaire : 7 août 1995.

Nombre de foyers distincts à ce jour : un (1).

Identification géographique du foyer : commune d'Eberndorf, circonscription de Völkermarkt, province de Carinthie.

Commentaires concernant, à ce jour, l'épidémiologie de la maladie : la maladie a résulté de l'alimentation des porcs avec des eaux grasses.

Mesures de prophylaxie adoptées au cours de la période objet du présent rapport : toutes les mesures prises sont maintenues. Les contrôles sérologiques et virologiques réalisés dans les exploitations entretenant des relations avec l'élevage atteint n'ont fourni, à ce jour, que des résultats négatifs. Ordre a été donné de procéder, le 25 septembre 1995, à une deuxième série de prélèvements dans ces fermes.

*

* *

PESTE PORCINE CLASSIQUE DANS LE NORD DE L'ITALIE

Synthèse de la traduction d'une télécopie reçue le 15 septembre et d'un télex reçu le 20 septembre 1995 du Docteur R. Marabelli, directeur général des services vétérinaires, ministère de la santé, Rome :

S. R. - 2 N° 1

Date finale de la période du rapport précédent : 6 septembre 1995 (voir *Informations sanitaires*, 8 [33], 96).

Date finale de la période du présent rapport : 20 septembre 1995.

Nombre de foyers distincts à ce jour : trois (3).

Identification géographique des foyers :

1. commune de Bressanone, province de Bolzano, région du Trentin-Haut-Adige
2. commune de Vernio, province de Prato, région de Toscane
3. commune de Corte Brugnatella, province de Piacenza, région d'Emilie-Romagne.

Détails relatifs aux foyers :

N°	Espèce	Nombre d'animaux dans le foyer	Nombre de cas	Nombre de morts	Nombre d'animaux détruits	Nombre d'animaux abattus
1*	sui	161	56	31	130	0
2	sui	9	5	4	5	0
3	sui**	31	7	6	25	0

* les données concernant le foyer n° 1 annulent et remplacent celles publiées dans les *Informations sanitaires* n° 33, p. 96.

** sangliers.

Commentaires concernant, à ce jour, l'épidémiologie de la maladie : la maladie a résulté de l'alimentation des porcs avec des eaux grasses.

Mesures de prophylaxie adoptées à ce jour : les mesures adoptées sont conformes aux dispositions nationales et communautaires. Dans le foyer n° 2 les carcasses des porcs ont été détruites le 15 septembre 1995 par incinération et enfouissement. Dans le foyer n° 3, 25 sangliers ont été abattus *in situ* et les carcasses des 31 sangliers ont été détruites le 15 septembre 1995 dans un établissement de stérilisation.

*
* *

**MALADIE DE NEWCASTLE À LA RÉUNION
(Département français d'outre-mer)**

Texte d'une télécopie reçue le 15 septembre 1995 du Docteur G. Bédès, chef du service de la qualité alimentaire et des actions vétérinaires et phytosanitaires, ministère de l'agriculture et de la pêche, Paris :

S. R. - 2 N° 2

Date finale de la période du rapport précédent : 30 août 1995 (voir Informations sanitaires, 8 [33], 93).

Date finale de la période du présent rapport : 15 septembre 1995.

Date présumée de l'infection primaire : 23 juillet 1995.

Nombre de foyers distincts à ce jour : treize (13).

Identification géographique des nouveaux foyers :

12/95. Grand Îlet, commune de Salazie

13/95. Saundron, commune de Bras-Panon.

Détails relatifs aux nouveaux foyers :

N°	Espèce	Nbre d'animaux présents dans le foyer	Nombre de cas	Nombre de morts	Nombre d'animaux détruits	Nombre d'animaux abattus
12/95	avi	700	...	89	611	0
13/95	avi	1 200	...	562	638	0

Diagnostic :

A. Conclusions actualisées sur la nature de l'agent en cause : les analyses effectuées par le laboratoire national de référence montrent l'unicité du virus en cause.

B. Commentaires relatifs au diagnostic : dans les foyers n° 12/95 et 13/95 le diagnostic a été réalisé à partir des signes cliniques et nécropsiques.

Commentaires concernant, à ce jour, l'épidémiologie de la maladie : les foyers n° 12/95 et 13/95 ont été identifiés le 31 août 1995 lors des enquêtes épidémiologiques. Aucun nouveau foyer n'est apparu depuis cette date.

Mesures de prophylaxie adoptées au cours de la période objet du présent rapport : la destruction des volailles présentes dans les foyers avec enfouissement des cadavres, ainsi que les mesures de désinfection sont achevées. Les mesures concernant la restriction des transports, la vaccination et l'interdiction de sortie de l'île de tout oiseau, oeuf ou viande de volailles sont maintenues.

Les désignations utilisées dans cette publication et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part du Bureau central de l'Office international des épizooties aucune prise de position quant au statut juridique des pays et territoires cités, ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites.

Les données publiées proviennent, sauf indication contraire, des déclarations que les Administrations vétérinaires de ces pays ou territoires ont faites au Bureau central de l'Office international des épizooties.